



Règlement du concours Always & Tampax Olympic Contest + code unique pour une activité sportive de votre choix

1. Organisation

- 1.1.** Ce concours Always & Tampax Olympic Contest avec obligation d'achat est organisé par Procter & Gamble DCE SRL dont le siège social est situé Temselaan 100, 1853 Strombeek-Bever, Belgique (« **Procter & Gamble** »), sur le site www.always-tampax-sport.com.
- 1.1. Il n'est pas possible de participer à ce concours d'une autre manière que celle décrite dans le présent règlement.
- 1.2. La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement sans qu'aucune réserve ni contestation ne puisse être prise en compte.
- 1.3. L'organisation de ce jeu est assurée par HighCo DATA, dont le siège social est situé à Kruiskouter 1, 1730 Asse, au nom de Procter & Gamble.
- 1.4. Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.5. En participant à cette Campagne, les participants acceptent les présentes conditions promotionnelles.
- 1.6. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web www.always-tampax-sport.com
- 1.7. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions promotionnelles sont nulles ou annulées, P&G est en droit d'adopter une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même nulle ou annulable.
- 1.8. Cette Campagne débute le 20/11/2023 et se termine le 20/11/2024 (date limite pour envoyer sa demande de participation le 15/12/2024). La campagne se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en Belgique.
- 1.9. Le droit belge s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.10. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 10.2).

2. Concours

- 2.1. Ce concours débute le 20/11/2023 et se termine le 20/05/2024 à 23:59 pour gagner un lot de 2 tickets pour les Jeux olympiques à Paris et se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en Belgique.
- 4 tirages au total :
- 20 février : 3 gagnants sélectionnés
 - 20 mars : 5 gagnants sélectionnés
 - 20 avril : 4 gagnants sélectionnés
 - 20 mai : 3 gagnants sélectionnés
- 2.2. Il sera toujours possible de profiter de son activité sportive gratuite au choix après le 20/05/2024, si le paquet a été acheté avant le 20/11/2024 inclus et si la demande en a été faite avant le 15/12/2024 inclus.

3. Conditions de participation

- 3.1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et qui habite en Belgique (à la date limite de participation au jeu, soit le 20/05/2024 pour le lot de 2 tickets pour Paris 2024 et le 15/12/2024 pour l'activité sportive gratuite au choix).

3.2. Aucun des employés fixes ou temporaires de Procter et Gamble, ou des entreprises qui sont liés à cette entreprise, ainsi que des tiers engagés par Procter & Gamble qui sont directement impliqués dans ce concours (p.ex. agences de publicité), ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peut participer à ce concours.

3.3. La participation est personnelle. Le participant doit être en mesure de prouver son identité et son âge à tout moment pour vérifier son identité et si les conditions de participation ont été remplies.

4. Règles de conduite

4.1. Les participants ne peuvent obtenir aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce concours, autre que ce qui est explicitement décrit dans le présent règlement.

4.2. Procter & Gamble se réserve le droit d'exclure une personne de participer à ce concours, et si nécessaire de la poursuivre pénalement, en cas d'infraction au présent règlement ou en cas de fraude, abus, tromperie ou participation de mauvaise foi à ce concours. Toutes les personnes qui participent à ce concours de manière organisée en vue d'augmenter leurs chances de gain sont exclues de participation.

5. Participation

5.1. Afin de pouvoir participer valablement à ce concours, les participants doivent :

PARTICIPATION POUR LES TICKETS JEUX OLYMPIQUES A PARIS

- Le participant achète entre le 20/11/2023 et le 20/05/2024 un des produits participants énumérés au point 12 (Tampax Compak, Always Platinum ou Always Discreet portant la mention « 1 pack = 1 cadeau »).
- Le participant se rend sur le site web www.always-tampax-sport.com pour enregistrer sa participation jusqu'au 20/05/2023. Il remplit son nom, prénom, adresse e-mail et date de naissance et télécharge sa preuve d'achat (ticket de caisse) ainsi qu'une photo du code-barres découpé du produit.
- Le participant doit remplir une réponse à la question décalée du concours

5.2. Les questions sont les suivantes:

a) Questions principales

- 1) Grâce à cette campagne, Always souhaite encourager les filles et les femmes à
 - Pratiquer une activité sportive
 - Jouer d'un instrument de musique
 - Faire du théâtre
- 2) Quel est le sport pratiqué dans notre publicité TV Always ?
 - Le patinage artistique
 - L'escrime
 - La natation

b) Question subsidiaire

Pouvez-vous deviner combien de personnes ont participé à la fin de ce concours ?

5.3. CHOIX DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE

- Après avoir participé au concours, vous recevrez un code unique au début du mois suivant.
- Je me connecte sur www.alwaysandtampax-sport-be-fr.rewardsforall.com jusqu'au 31/01/2025. Je choisis l'activité qui me plaît en utilisant mon code cadeau.
- Après confirmation, je reçois mon bon cadeau sur lequel figurent mon nom, mon prénom et le nom de mon partenaire.
- Je profite de mon activité sportive offerte par Always/Tampax jusqu'au 31/05/2025

5.4. La participation doit être enregistrée au plus tard le 20/05/2024 à 23:59 (« **date de clôture** ») pour avoir une chance de gagner les tickets pour les Jeux olympiques et paralympiques. Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptés.

5.5. La participation doit être enregistrée au plus tard le 15/12/2024 à 23:59 (« **date de clôture** ») pour recevoir un code unique permettant de bénéficier d'une activité sportive au choix. Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptés

5.6. Seuls les formulaires de participations dûment et entièrement complétés sont considérés comme valables.

5.7. Chaque personne peut participer valablement plusieurs fois. Il n'y aura cependant qu'un seul prix par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire).

- 5.8. Le participant doit conserver sa preuve d'achat à tout moment. Ceux-ci peuvent être demandés à tout moment par l'organisateur.
- 5.9. Tous les coûts de participation à ce concours (p.ex. téléphone, liaison internet, timbres...) sont entièrement à charge du participant et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'organisateur.
- 5.10. Procter & Gamble et les personnes ou tiers qu'elle engage ne sont pas responsables des inscriptions perdues, retardées, mal adressées, mal livrées, endommagées ou non livrées, ou des inscriptions qui ne sont pas reçues par Procter & Gamble ou qui ne le sont pas en temps voulu.

6. Les prix et gagnants

- 6.1. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par ménage (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email), sur base des conditions suivantes.
- 6.2. Les gagnants sont les personnes qui auront répondu correctement aux questions principales ainsi qu'à la question subsidiaire ou qui ont donné la réponse qui s'approche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex-aequo, peu importe pour quel prix, le prix reviendra au participant qui a été le premier à participer au concours.
- 6.3. Les prix sont les suivants :
- o Chaque mois, tous les participants du mois précédent reçoivent par mail un code unique permettant de choisir une activité sportive gratuite au choix d'une valeur de : 20€
 - o À la fin du concours, 15 gagnants recevront un lot de 2 tickets pour Paris 2024 d'une valeur de : 50-80€
- 6.4. Tous les prix sont personnels, non-transférables, non-échangeables et non-remboursables contre de l'argent.
- 6.5. Le(s) gagnant(s) recevra (recevront) le prix gagné dans un délai de 8 semaines, et en tout cas au plus tard 2 mois après la date du tirage au sort.
- 6.6. Les gagnants seront avertis par email. Si le gagnant ne répond pas, ou si l'email est refusé par trois fois, et si le gagnant n'est pas en mesure de confirmer ses coordonnées dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la demande de Procter & Gamble, il sera considéré comme renonçant à son prix, et il perdra tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel.
- 6.7. Après la confirmation susmentionnée des coordonnées du gagnant, le prix sera envoyé à l'adresse fournie par le gagnant. Si le gagnant n'est pas chez lui au moment de la livraison et ne retire pas son prix conformément aux instructions du fournisseur, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Le gagnant perdra également tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel. Cela s'applique également si l'adresse fournie par le gagnant s'avère être incorrecte.
- 6.8. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- 6.9. Procter & Gamble se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

7. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 7.1. Les participants reconnaissent participer à ce concours à leurs propres risques.
- 7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
- a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste, les fournisseurs de services techniques ou d'internet, qui sont en charge du transfert de données et de l'hébergement du site web;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce concours ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, dû à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par email ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce concours ;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit

f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

7.3. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

8. Cas de Force Majeure – Réserve de prolongation

8.1. La responsabilité de Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé (par exemple en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation ou d'autres circonstances échappant au contrôle de Procter & Gamble).

8.2. Procter & Gamble se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

8.3. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de Procter & Gamble, ne seront pas réattribués.

9. Questions et remarques

9.1. Toute question ou remarque concernant le présent concours devra être envoyée par écrit endéans les 30 jours suivant la fin du concours au HighCo DATA – Always & Tampax Olympic Contest– PB 18107. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

9.2. Pour toute questions concernant les activités sportives proposés et la plateforme Rewards For All, contactez TLC Marketing à l'email suivant : alwaysandtampax-sport.BE@tlcrewards.com

10. Données personnelles

10.1. Dans le cadre de ce concours, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.

10.2. Procter & Gamble DCE SRL est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce concours et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble DCE BV – Service Consommateurs – BP 81 - 1090 Bruxelles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

11. Dispositions finales

11.1. L'acceptation du présent règlement constitue également l'acceptation

- a) de toute décision nécessaire, et
- b) de toute modification concernant le contenu du présent règlement,

que les organisateurs auraient à prendre ou à faire afin de garantir le bon déroulement de ce concours en cas de force majeure ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles ou au cas où des circonstances indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ces décisions et modifications sont définitives et sans appel.

- 11.2. Le présent règlement est également disponible sur simple demande écrite adressée à HighCo DATA – Always & Tampax Olympic Contest– PB 18107 en joignant une enveloppe préaffranchie.
- 11.3. Dans la mesure où ces conditions ne prévoient pas certaines situations, Procter & Gamble se prononce sur ces cas.
- 11.4. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige, réclamation ou procédure judiciaire provenant de son application ou relatif au présent concours sera soumis au juge compétent des tribunaux de Bruxelles.

12. Produits participants

EAN	DESCRIPTION
8001090899224	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS VP X20
8001090899194	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS VP X24
8001090899255	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NUIT VP X16
8001090899286	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT VP X14
8006540458945	TAMPAX COMPAK LITE SP
8006540463147	TAMPAX COMPAK REGULAR SP X24
8006540463352	TAMPAX COMPAK SUPER SP X24
8006540468111	TAMPAX COMPAK SUPER PLUS SP X22
8700216227773	NEW SKUS ALWAYS PLATINUM SIZE 5 SP
8700216252560	NEW SKUS ALWAYS DISCREET ULTIMATE ACTIVE X12 (switch ultimate Day)
8700216332262	NEW SKUS ALWAYS DISCREET ULTIMATE ACTIVE
8006540582800	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT X56
8006540582787	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NUIT X64
8006540582749	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS X96
8006540582763	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS X80